9 ENGAGEMENTS

Lors de son adhésion au réseau mediX romandie, le médecin membres s'engage à :

1. Suivre les formations continues

Il est obligatoire de suivre minimum **7 heures** de formation mediX romandie par année. mediX romandie organise actuellement 8 Cercles de qualité par année et deux journées de formation continue annuelle (mediX day, min. 3 heures de formation pour chaque journée).

2. Prescrire en priorité des génériques et œuvrer en faveur du maintien à domicile

La prescription de génériques et le maintien à domicile, lorsque cela est adéquat pour les patients, permettent de contribuer à la **maîtrise des coûts de la santé**.

3. Adhérer et contribuer au développement des meilleures pratiques

mediX romandie met à disposition des **guidelines** qui suivent les recommandations de « *smarter medicine* » développées avec les différentes sociétés médicales suisses.

4. Participer aux projets du réseau

En participant aux projets de mediX romandie (déclaration d'incidents, formation du personnel de cabinet…) le médecin contribue à leur **financement futur**. Celui-ci dépend également du nombre de patients inscrits dans des modèles HMO/médecin de famille suivis par les médecins du réseau.

5. Choisir un réseau selon le principe : une assurance = un réseau

Chaque assurance n'accepte l'inscription d'un médecin que **via un seul réseau.** Le médecin membre doit donc choisir via quel réseau il s'inscrit. Lorsque le réseau n'a pas de contrat avec une assurance, il est possible de s'inscrire auprès de cette assurance via un autre réseau.

6. Obtenir une identité HIN

Une identité HIN **obligatoire** est **offerte** par mediX romandie aux médecins membres afin de se connecter aux différentes plateformes (ex. bons de délégation, intranet…). Il est possible de créer une identité supplémentaire pour le secrétariat.

7. Créer des bons de délégation

Les patients ayant souscrit à un modèle d'assurance médecin de famille requièrent un **bon de délégation** pour se rendre chez un spécialiste. Il est **nécessaire** de saisir ces bons via la plateforme BlueEvidence. Une **indemnisation** est versée aux médecins qui créent des bons dans les temps.

8. Connaître son index de taux de régression

Pour figurer sur les listes des modèles HMO/médecin de famille, l'index de taux de régression **ne doit pas dépasser 130**. Un partage des statistiques est proposé aux médecins membres qui le souhaitent de manière anonyme et confidentielle.

9. Annoncer tout changement administratif

En cas de **déménagement**, il est obligatoire d'annoncer, dès que possible, le changement d'adresse auprès du réseau mediX romandie pour éviter des désagréments pour les assurés. Il en est de même en cas de changement de **statut** (salarié ou indépendant). En cas de **changement de réseau**, une résiliation manuscrite ou signée par HINsign est obligatoire, le changement pouvant prendre jusqu'à **3 mois** selon les assurances.

mediX romandie

Tél : 022 548 04 66
secretariat@medix-romandie.ch
www.medix-romandie.ch